

Impôt sur le revenu—Loi

M. Waddell: Étant donné que le ministre des Transports a, semble-t-il, laissé entendre—et il me corrigera si je me trompe—que le Canada atlantique avait une économie de pays du tiers monde, du genre du Bangladesh, j'aimerais savoir comment le député situe ce genre d'économie—j'imagine qu'il parlait au nom du gouvernement—dans le contexte du programme d'emplois et d'élargissement des avantages sociaux qu'il revendique.

M. Redway: J'invoque le Règlement . . .

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Nous avons une nuée de rappels au Règlement. Je donne tout d'abord la parole au ministre des Transports (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, cette question débile et ridicule ne me dérangerait pas si elle reposait sur des faits. Mais jamais, au grand jamais, je n'ai comparé l'économie des provinces atlantiques à celle du Bangladesh ni à quelque type de «desh» que ce soit. Ainsi, pourquoi le député ne cite-t-il pas correctement, ce que j'ai dit avant de poser sa question, au lieu de laisser entendre que l'honorable ministre a fait une affirmation malencontreuse ou répréhensible?

Une voix: Faites vos recherches.

Des voix: Très juste!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agissait du premier rappel au Règlement. Au sujet du second rappel au Règlement, la parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Qu'elle soit juste ou non, monsieur le Président, la question n'a absolument aucun lien avec les observations du député dans son discours ou avec le projet de loi, et je demande donc de passer à la prochaine observation ou question.

M. Crosbie: Parfaitement.

M. le vice-président: Je reconnais que la question ne touche pas le projet de loi. Questions ou observations? Nous reprenons le débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-11. Tout d'abord, je pourrais peut-être demander au ministre des Transports (M. Crosbie) de nous faire circuler son dictionnaire, afin que nous puissions tous trouver des sources de nouveaux termes.

En fait, le gouvernement a promis le projet de loi C-11 il y a environ huit mois dans le budget, et il lui a fallu tout ce temps pour rédiger quelques pages, afin de le promulguer. Or, il nous demande maintenant de l'adopter très rapidement à toutes les étapes.

C'est ce que nous ferons, bien sûr, car nous reconnaissons l'importance de toute mesure tendant à verser à un moment plus opportun un paiement à au moins un groupe de Canadiens, afin de s'assurer qu'ils aient entre les mains les revenus dont ils auront besoin au moment où, comme nous le savons tous, leurs dépenses pourront être très élevées et il leur sera possible grâce à cet argent de répondre aux besoins prévus des enfants, en particulier.

Nous appuierons ce projet de loi. Toutefois, nous avons quelques inquiétudes à propos de certaines de ses applications pratiques, et à la deuxième lecture, à mon avis, nous proposerons certains amendements.

Pour commencer, il est très important que le gouvernement ne se contente pas de le dire, mais qu'il en informe les bénéficiaires et leur fasse bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une somme supplémentaire qu'ils recevront en plus de leur crédit d'impôt; il ne s'agit que du paiement anticipé d'un crédit qu'ils auraient normalement touché au printemps, de toute façon. Cette précision doit figurer clairement sur toutes les brochures d'information qui seront distribuées, pour faire en sorte que personne ne se méprenne, et n'établisse son budget en se disant à tort «C'est formidable, on m'envoie maintenant 300 \$ juste avant Noël, et au printemps, je vais en recevoir autant».

Nous voyons de temps en temps dans nos bureaux de circonscription, des personnes qui ne sont pas habituées aux mécanismes administratifs qui ne lisent pas toujours les petits caractères, ou qui ne comprennent pas bien le but d'un programme particulier. Je peux vous garantir aujourd'hui que, même si le gouvernement suit mon conseil et l'explique très clairement dans ses brochures, il y aura des appels dans presque tous les bureaux de circonscription à la fin du printemps prochain, quand les gens recevront un chèque bien moins important que ce qu'ils escomptaient.

Ce qui me préoccupe entre autres dans ce projet de loi, monsieur le Président—et c'est une chose que j'ai remarquée avec le gouvernement conservateur, notamment en Ontario—c'est qu'il peut avoir de bonnes idées, mais toutes les tracasseries administratives en empêchent la réalisation. Si on isole les personnes dont les revenus s'élèvent à moins de 15 000 \$ et si on dit que le groupe de Canadiens dont le revenu total est inférieur à 15 000 \$ recevra ce paiement anticipé et que ceux qui gagnent plus de 15 000 \$ ne le recevront pas, quelqu'un devra à mon sens consacrer le temps et l'argent des contribuables à faire la distinction à l'aide d'un ordinateur ou manuellement. Par ailleurs, certaines personnes ne savent pas exactement quel est leur revenu global. Elles appelleront les bureaux du gouvernement concernés, soit Revenu Canada, soit les bureaux de soutien du revenu, pour essayer de savoir pourquoi elles n'ont pas reçu leur 300 \$. Cela ne fera qu'augmenter la paperasserie et ceux qui répondront à ces appels ne pourront pas faire le travail pour lequel on les a engagés. Je pense donc qu'à part les raisons d'équité et au point de vue de la stricte efficacité, le gouvernement devrait repenser le maximum de 15 000 \$ et permettre tout simplement à tous ceux qui ont droit au crédit d'impôt pour enfants de recevoir le paiement anticipé de 300 \$.

Quant à l'équité, les personnes dont le revenu dépasse 15 000 \$ ont besoin de cet argent à la même époque de l'année que celles dont le revenu est inférieur à 15 000 \$. Que ce soit pour acheter des vêtements d'hiver, dans certaines régions du pays, ou des appareils ménagers ou encore des cadeaux de Noël, ces personnes en auraient bien besoin, elles aussi. Cet article doit être modifié pour ces deux raisons.

Je n'accepte pas non plus qu'on justifie l'ensemble de la mesure en prétendant que le versement de ces 300 \$ éliminera les problèmes causés par les escompteurs d'impôt. Il y aura toujours de pauvres Canadiens prêts à se faire arnaquer par